



Etude pour la prise de compétence eau potable

COPIL n° 3
Communauté de communes Saône Beaujolais

14 mars 2019



Communauté de Communes
Saône Beaujolais



Sommaire

- 1 Contexte et objectifs
- 2 Objectifs de niveau de service
- 3 Impact tarifaire du programme d'investissement
- 4 Elaboration de la feuille de route du transfert
- 5 Eléments de cadrage : situation prévisionnelle à horizon 2026

Contexte et objectifs

L'étude a été confiée au groupement KPMG – Safège/Suez. Elle se décompose en deux phases :

- **Phase 1 : Lancement de la mission, état des lieux et diagnostic du service**

Cette première phase vise à comprendre le mode de fonctionnement des différents services d'eau potable du territoire et à établir un diagnostic juridique, administratif, financier et technique des services en place

→ **1^{er} COPIL de Phase 1 : 28 juin 2018**

- **Phase 2 : Définition de la stratégie de transfert de la compétence**

Dans cette seconde phase, l'objectif est de définir les actions techniques à mettre en œuvre sur chaque service pour permettre l'atteinte d'un niveau de service homogène et satisfaisant sur le territoire pour en tirer ensuite les différents scénarios de transfert envisageables

→ **2^{ème} COPIL de Phase 2 : 9 octobre 2018**

→ **3^{ème} COPIL de Phase 2 : 14 mars 2018**

Contexte et objectifs

Le COPIL du 9 octobre a permis de définir :

- Le niveau de service cible et la programmation d'investissement qui en découle
- Les différents scénarios administratifs envisageables au regard des évolutions apportées par la loi du 3 août 2018. Le niveau de service et la programmation d'investissement reste identique quel que soit le scénario administratif envisagé.

Le comité des Maires de la CCSB a depuis arbitré sur un report du transfert de la compétence eau potable. Le transfert n'aura donc pas lieu au 1^{er} janvier 2020 mais à une date ultérieure, et au plus tard au 1^{er} janvier 2026.

Objectifs du COPIL du 14 mars :

- Rappel sur les objectifs de service arbitrés et impact sur la tarification
- Élaboration de la feuille de route d'ici au transfert de la compétence eau potable au plus tard en 2026

Planning

14 mars
2018

2nd COPIL de phase 2 : Elaboration de la feuille de route du transfert - Impact du programme envisagé –

30 juin
2019

Date butoir de vote des conseils municipaux pour dérogation au transfert 2020
→ Délibération type

Transfert
de la
compétence
AEP

Au plus tard le 1^{er} janvier 2026
Possibilité de transfert sur une date intermédiaire – délibération possible après le 1^{er} janvier 2020 – Vote dérogatoire toujours possible jusqu'en 2026

Impact de la création des communes nouvelles sur la compétence eau potable

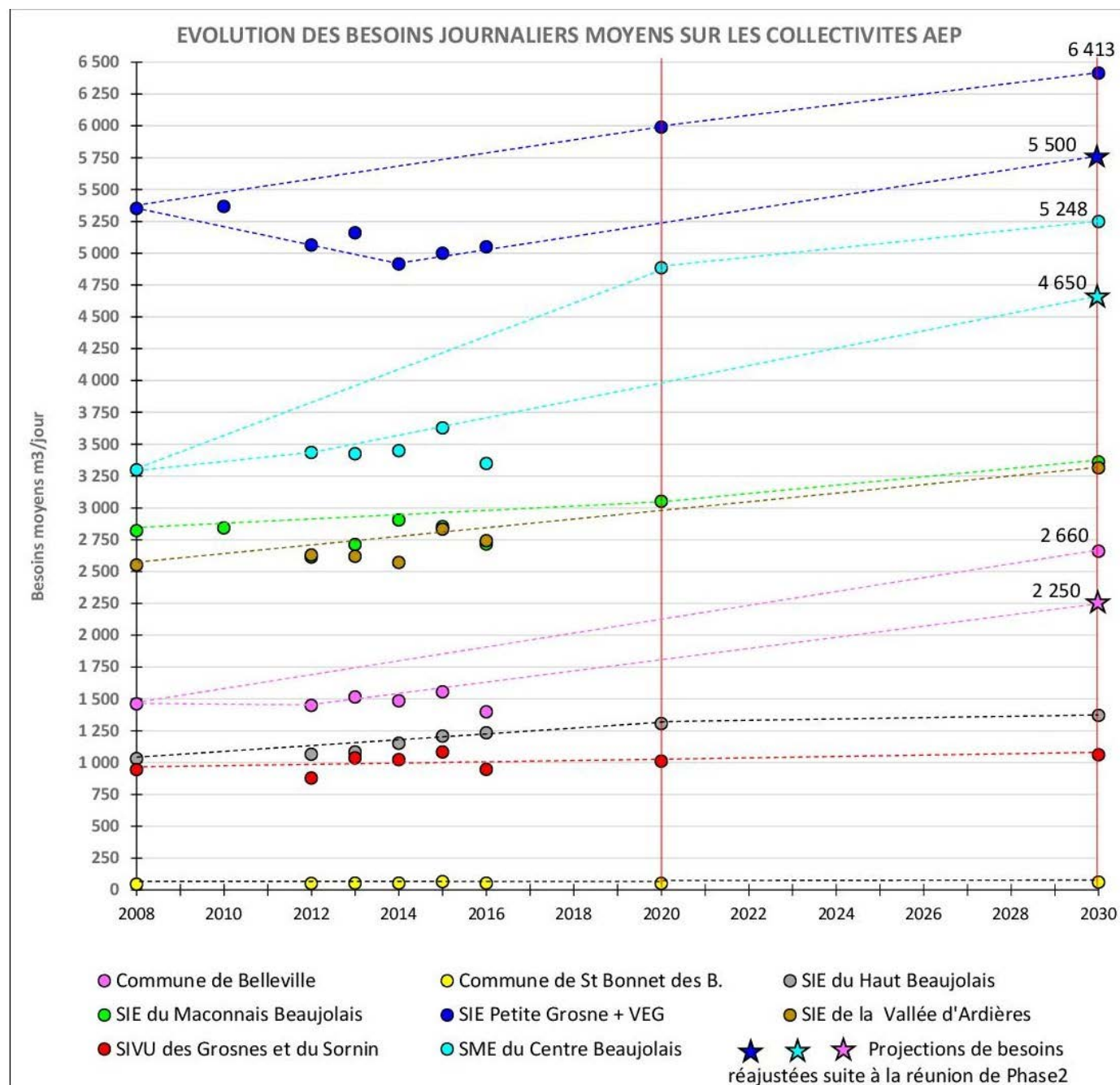
- **Commune nouvelle de Deux Grosnes : fusion des communes d'Avenas, Monsols, Ouroux, Saint-Christophe, Saint-Jacques-des-Arrêts, Saint-Mamert et Trades.**
 - Toutes les communes historiques sont membres du SIVU Grosne et Sornin. Pas d'impact notable sur la compétence eau potable, en dehors de la gouvernance syndicale.
- **Belleville-en-Beaujolais : fusion des communes de Belleville et St Jean d'Ardières.**
- La commune nouvelle est membre de plein droit du SIEVA au titre du territoire de la commune déléguée de St Jean d'Ardières.
- La compétence eau potable est partagée sur le périmètre de Belleville-en-Beaujolais entre l'adhésion syndicale sur le territoire la commune déléguée de St Jean d'Ardières et la DSP sur le périmètre de la commune déléguée de Belleville.

Dans un avis du 7 juin 1973 - non remis en cause à ce jour - le Conseil d'Etat a considéré que « les communes composant un syndicat intercommunal ne transféraient leurs attributions que dans la limite de la vocation de ce syndicat et en particulier si les œuvres et services d'intérêt intercommunal en vue desquels il est formé ne concernent qu'une partie de la population ou du territoire d'une commune ». Les communes conservent donc leurs compétences pour le reste de leur territoire et de leur population et peuvent transférer à un autre syndicat tout ou partie de leurs compétences. Ainsi, le Conseil d'Etat admet qu'une commune puisse adhérer simultanément à deux ou plusieurs syndicats pour des parties différentes de son territoire.



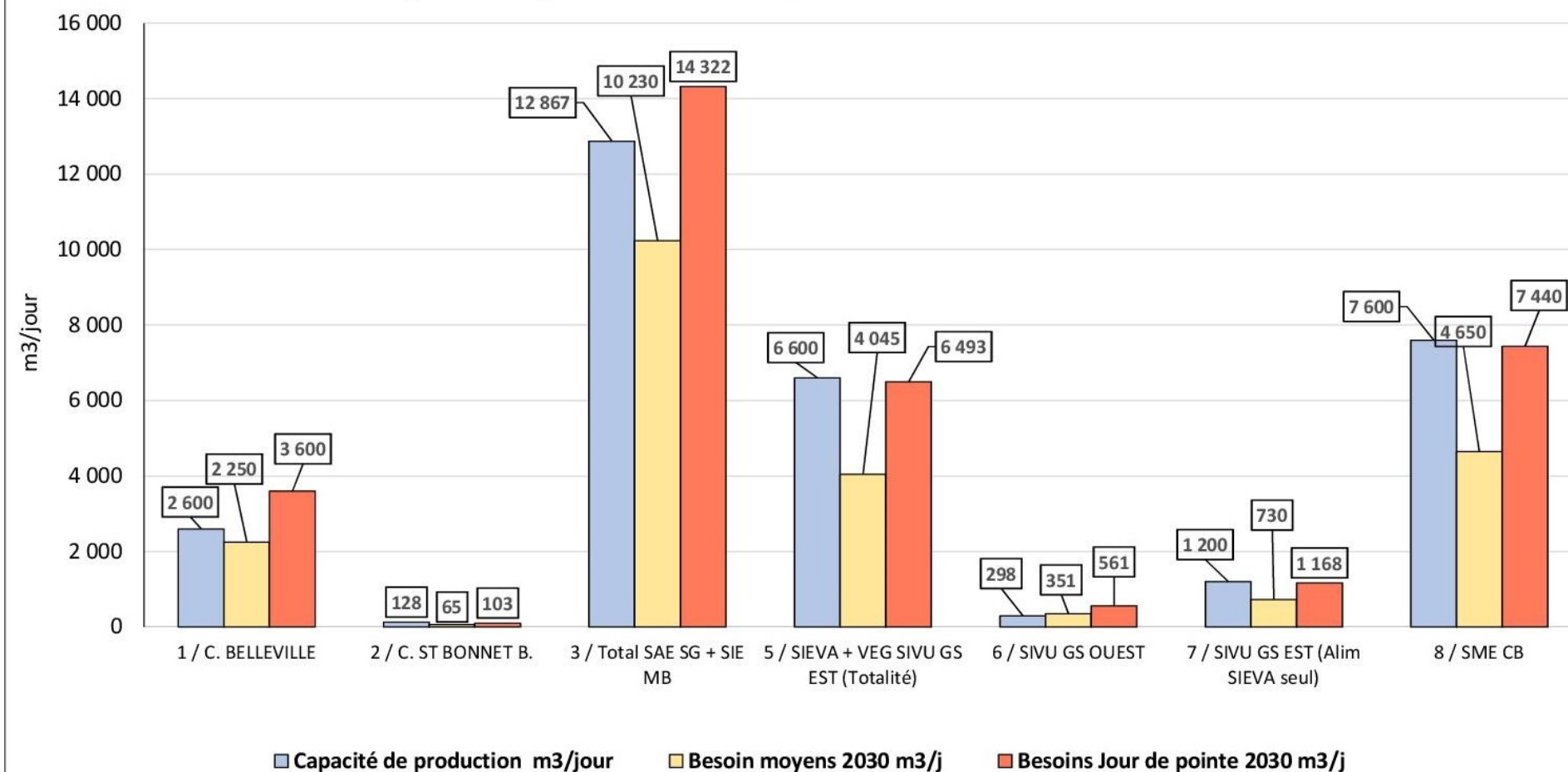
Objectifs de niveau de service

Bilan Besoins /Ressources actualisé



Bilan Besoins/Ressources actualisé

Capacités de production + échanges existants et besoins futurs 2030



Niveau de service

Les actions à mettre en place sur le périmètre ont été définies lors du COPIL du 9 octobre. Ces actions répondent aux objectifs de service suivants :

- Objectif 1 : Assurer la protection de la ressource en eau (Indicateur P108.3)
- Objectif 2 : Assurer la qualité de la ressource en eau (indicateurs P 101.1 et P 102.1)
- Objectif 3 : Assurer l'équilibre besoin/ressource en eau
- Objectif 4 : Améliorer la connaissance patrimoniale (Indicateur P 103.2b)
- Objectif 5 : Améliorer le parc de compteurs individuels
- Objectif 6 : Eliminer l'ensemble des matériaux à risque
- Objectif 7 : Assurer un taux de renouvellement de réseau homogène sur le territoire
- Objectif 8 : Assurer la conformité du taux de rendement du réseau (indicateur P10.3)

Certains de ces objectifs nécessitent la mise en place de programme d'investissements spécifiques, d'autres sont déjà intégrés dans les contrats d'affermage en place et ne nécessitent donc pas de financements complémentaires.

Objectif 1 : Assurer la protection de la ressource en eau (Indicateur P108.3)

- Action 1.1 : Mise en conformité des zones de DUP**

COLLECTIVITE	TRAVAUX CONCERNES	Objectif	Action
St Bonnet des Bruyères	Fin procédure DUP des captages	1	1.1
SIVU Grosne et Sornin	Procédure DUP source Briday	1	1.1
SME Centre Beaujolais	Procédure révision DUP zone de captage	1	1.1

- Action 2.1 : Clôture des périmètres de protection**

COLLECTIVITE	TRAVAUX CONCERNES	Montants inscrits au PRGM 2018 €HT	Montants inscrits au PRGM 2019 €HT	Estimation Prgm €HT	Date de réalisation envisagée
SIEVA	Travaux zone de captage de taponas (en attente DUP)			427 000	~ 2020 à 2025
COLLECTIVITE	TRAVAUX CONCERNES	Montants inscrits au PRGM 2018 €HT	Montants inscrits au PRGM 2019 €HT	Estimation Prgm €HT	Date de réalisation envisagée
SIVU Grosne et Sornin	Sécurisation des périmètres de protection des captages			407 000	Non programmée

Objectif 2 : Assurer la qualité de la ressource en eau (indicateurs P 101.1 et P 102.1)

- Action 2.1 : Construction d'une station de traitement à St Bonnet des Bruyères**

COLLECTIVITE	TRAVAUX CONCERNES	Objectif	Action	Travaux programmés 2018 et 2019		Autres travaux spécifiques à réaliser			
				Montants inscrits au PRGM 2018 €HT	Montants inscrits au PRGM 2019 €HT	Estimation Prgm €HT	Date de réalisation envisagée	Coûts exploitation prévisionnels k€/an	Subventions envisageables
St Bonnet des Bruyères	Station de reminéralisation	2	2.1	NC	NC	250 000	?	20	

- Action 2.2 : Construction d'une station de traitement des pesticides sur le SIE Mâconnais Beaujolais**

COLLECTIVITE	TRAVAUX CONCERNES	Objectif	Action	Travaux programmés 2018 et 2019		Autres travaux spécifiques à réaliser			
				Montants inscrits au PRGM 2018 €HT	Montants inscrits au PRGM 2019 €HT	Estimation Prgm €HT	Date de réalisation envisagée	Coûts exploitation prévisionnels k€/an	Subventions envisageables
SIE Mâconnais Beaujolais	Station de traitement des pesticides (Etude en 2019)	2	2.2	-	-	En attente de l'étude	dans les prochaines années		

- Action 2.3 : Construction d'une station de traitement des pesticides sur Belleville**

Cette action a fait l'objet d'un avenant au contrat de délégation de service public de la commune et à une revalorisation du tarif fermier.

Objectif 2 : Assurer la qualité de la ressource en eau (indicateurs P 101.1 et P 102.1)

- Action 2.4 : Construction de 3 unités de reminéralisation sur Monsols, St Igny de Vers et St Christophe**

COLLECTIVITE	TRAVAUX CONCERNES	Objectif	Action	Travaux programmés 2018 et 2019		Autres travaux spécifiques à réaliser			
				Montants inscrits au PRGM 2018 €HT	Montants inscrits au PRGM 2019 €HT	Estimation Prgm €HT	Date de réalisation envisagée	Coûts exploitation prévisionnels k€/an	Subventions envisageables
SIVU Grosne et Sornin	Construction station de reminéralisation au réservoir Rampôts à Monsols	2	2.5	-	496 000	-	-	30	
SIVU Grosne et Sornin	Construction station de reminéralisation au réservoir Les Charmes à Saint Igny de Vers	2	2.5	-	496 000	-	-	30	
SIVU Grosne et Sornin	Construction station de reminéralisation au réservoir Vaujon à Saint Christophe	2	2.5	-	-	496 000	2020	30	

- Action 2.5 : Construction d'un 6^{ème} puits sur le périmètre du SM Centre Beaujolais et interconnexion avec Beauregard**

COLLECTIVITE	TRAVAUX CONCERNES	Objectif	Action	Travaux programmés 2018 et 2019		Autres travaux spécifiques à réaliser			
				Montants inscrits au PRGM 2018 €HT	Montants inscrits au PRGM 2019 €HT	Estimation Prgm €HT	Date de réalisation envisagée	Coûts exploitation prévisionnels k€/an	Subventions envisageables
SME Centre Beaujolais	Réalisation d'un 6 ^{ème} puits	2	2.6	-	-	450 000	2020		
SME Centre Beaujolais	Equipement du 6 ^{ème} puits	2	2.6	Mail demande précision En attente retour		100 000	?		

Objectif 3 : Assurer l'équilibre besoin/ressource en eau

- **Action 3.1 : Construction d'un 6^{ème} puits sur le périmètre du SM Centre Beaujolais et interconnexion avec Beauregard (cf. action 2.6)**
- **Action 3.2 : Accroissement de la capacité du captage de Taponas**

Il s'agit d'une action de long terme qui ne connaîtra pas de réalisation d'ici à fin 2026, et qui devra être appréciée au regard de l'actualisation du bilan besoins/ressources du territoire.

Objectif 4 : Accroître la connaissance patrimoniale (Indicateur P 103.2b)

Objectif 5 : Améliorer le parc de compteurs individuels

- **Action 4.1 : Mise à niveau des SIG**

Les actions relatives à la mise à niveau des SIG sont intégrées aux différents contrats d'affermage.

Un travail spécifique devra être conduit sur St Bonnet des Bruyères puisque la commune est actuellement en régie, et qu'elle ne possède pas de SIG.

- **Action 5.1 : Procéder au renouvellement des compteurs de plus de 20 ans**

De la même façon ces éléments sont intégrés aux contrats de DSP en cours.

Objectif 6 : Eliminer l'ensemble des matériaux à risque

- **Action 6.1 : renouvellement des branchements plomb**

Programme annuel de renouvellement des branchements plomb lissé sur 10 ans.

Soit sur la base de 2881 branchements à renouveler et de 1500 € par branchement, une provision annuelle de 432 K€ par an.

Le SIEVA a déjà consommé une somme de 140 K€ pour l'année 2018 qui viendra donc en diminution du montant total.

- **Action 6.2 : Renouvellement des réseaux et branchements PVC antérieurs à 1980**

Un programme global de renouvellement de réseau est prévu en objectif 7

Objectif 7 : Assurer un taux de renouvellement de réseau homogène sur le territoire

• Action 7.1 : Renouveler 1,5% des réseaux par an sur l'ensemble du périmètre

Le renouvellement de 1,5% du réseau par an, avec des fréquences pouvant être dissociées selon le type de matériau, nécessite le provisionnement de 1,58 M€ par an.

Collectivité AEP	Collectivités AEP Longueur Réseau (Hors brcht) ml	Communes CCSB Longueur Réseau (Hors brcht) ml	Communes CCSB Longueur Réseau en fonte ml	Communes CCSB Longueur Réseau en PVC et Pe ml	Communes CCSB Longueur Réseau matériau inconnu ml	Communes CCSB Linéaire à renouveler par année ml	Communes CCSB Estimation provision annuelle €HT/an	Taux de renouvellement moyen %
Commune de Belleville	57 383	57 383	52 864	4 312	207	846	82 751	1.47%
Commune de St Bonnet des	22 470	22 470	16 574	5 729	168	355	33 111	1.58%
SIE du Haut Beaujolais	189 696	189 696	132 437	56 584	675	3 037	280 811	1.60%
SIE du Maconnais Beaujolais	228 111	41 345	32 332	8 999	14	642	60 609	1.55%
SIE de la Petite Grosne	300 844	31 604	14 140	16 252	1 212	551	48 142	1.74%
SIE de la Vallée d'Ardières	397 581	375 025	306 277	58 999	9 749	5 750	547 536	1.53%
SIVU des Grosnes et du Sornin	233 139	233 139	144 877	69 287	18 975	3 835	348 186	1.64%
SME du Centre Beaujolais	336 477	126 421	108 280	16 587	1 554	1 910	183 712	1.51%
TOTAL	1 765 703	1 077 084	807 781	236 749	32 554	16 926	1 584 858	1.57%

Objectif 8 : Assurer la conformité du taux de rendement du réseau (indicateur P104.3)

L'ensemble des structures présente un taux de rendement conforme en 2016.

Les actions relatives à l'amélioration du taux de rendement sont incluses dans les contrats d'affermage et ne nécessitent pas de provisions budgétaires supplémentaires.

La commune de St Bonnet des Bruyères a néanmoins prévu la pose de compteurs sur les bâtiments communaux et la vidange de façon à avoir une vision précise de son taux de rendement pour l'instant ssous-évalué.

Collectivités AEP	% (Vol sans comptage + Vol service) / Vol comptabilisés	RENDEMENT DISTRIBUTION %					RENDEMENT OBJECTIF >85% ou 65 + 0.2 ILC %				
	2016	2012	2013	2014	2015	2016	2012	2013	2014	2015	2016
Commune de Belleville	1.81%	86.52	82.84	82.97	81.76	87.06	69.61	69.60	69.52	69.65	69.44
Commune de St Bonnet des Bruyères	0.00%	71.21	64.23	65.30	53.61	65.58	65.32	65.30	65.31	65.31	65.30
SIE du Haut Beaujolais	5.00%	79.55	78.26	74.90	75.71	74.78	66.01	65.98	65.99	66.03	66.08
SIE du Maconnais Beaujolais	1.86%	84.65	83.40	82.16	80.02	82.86	67.77	67.80	67.90	67.93	67.93
SIE de la Petite Grosne	3.22%	86.32	83.85	84.00	87.53	87.03	67.96	66.44	67.81	67.88	67.90
SIE de la Vallée d'Ardières	3.82%	81.16	80.97	77.76	81.04	79.81	66.24	66.20	66.23	66.31	66.30
SIVU des Grosnes et du Sornin	8.52%	74.03	75.78	67.39	74.98	78.80	65.61	65.60	65.61	65.70	65.68
SME du Centre Beaujolais	3.64%	67.94	68.29	69.90	69.58	74.40	66.38	66.38	66.42	66.43	66.47

Programme d'investissement complémentaire

	Chiffre transmis par les collectivités
	Par défaut (sans réponse des collectivités)
	Chiffrage SDAEP

En complément des différents programmes précédents, les structures ont prévu des travaux complémentaires de renouvellement, réhabilitation, renforcement sur les ouvrages en place.

COLLECTIVITE	TRAVAUX CONCERNES	Objectif	Action	Montants inscrits au PRGM 2018 €HT	Montants inscrits au PRGM 2019 €HT	Estimation Prgm €HT
Belleville	Maillage Haut Service Lybertec			100 000	-	-
Belleville	Renforcement pompage La Plume			160 000	-	-
Belleville	Tx Renouvellement canalisations divers			300 000	-	-
Belleville	Travaux courants			-	450 000	-
TOTAL				560 000 €	450 000 €	- €
COLLECTIVITE	TRAVAUX CONCERNES	Objectif	Action	Montants inscrits au PRGM 2018 €HT	Montants inscrits au PRGM 2019 €HT	Estimation Prgm €HT
SIE Haut Beaujolais	Tx Renouvellement canalisations divers			838 000	-	-
SIE Haut Beaujolais	Tx Renouvellement canalisations identifiés			-	2 359 000	-
TOTAL				838 000 €	2 359 000 €	- €
COLLECTIVITE	TRAVAUX CONCERNES	Objectif	Action	Montants inscrits au PRGM 2018 €HT	Montants inscrits au PRGM 2019 €HT	Estimation Prgm €HT
SIE Mâconnais Beaujolais	Tx Renouvellement canalisations divers			591 000	-	-
SIE Mâconnais Beaujolais	<i>Dont Tx renouvellement canalisation transit/Interco vers SIE HB</i>			84 000	-	-
SIE Mâconnais Beaujolais	Tx Renouvellement canalisations divers			-	645 000	-
SIE Mâconnais Beaujolais	<i>Dont sur commune de Juliénas</i>			-	74 000	-
SIE Mâconnais Beaujolais	Tx de renforcement alimentation par le SAE SG (Etude en 2019)			-	-	En attente de l'étude
TOTAL				591 000 €	645 000 €	- €

COLLECTIVITE	TRAVAUX CONCERNES	Objectif	Action	Montants inscrits au PRGM 2018 €HT	Montants inscrits au PRGM 2019 €HT	Estimation Prgm €HT
SIVU Grosne et Sornin	Tx amélioration production des sources (Champ Juin à St Igny, Fond de l'enfer à Monsols, Lauby à St Jacques des A.)			95 548		
SIVU Grosne et Sornin	Réhabilitation du réservoir de Saint Christophe			80 240		
SIVU Grosne et Sornin	Tx Renouveau canalisations divers			-	150 000	-
SIVU Grosne et Sornin	Mise en place de télésurveillance			-	-	90 600
SIVU Grosne et Sornin	Mise en place de chloration			-	-	96 180
SIVU Grosne et Sornin	Canalisation de liaison Bourg de Saint Jacques-Réservoir de Lauby (en remplacement station reminéralisation au Res Lauby)					360 000
SIVU Grosne et Sornin	Travaux de réhabilitation de réservoirs					269 000
TOTAL				175 788 €	150 000 €	815 780 €
COLLECTIVITE	TRAVAUX CONCERNES	Objectif	Action	Montants inscrits au PRGM 2018 €HT	Montants inscrits au PRGM 2019 €HT	Estimation Prgm €HT
SME Centre Beaujolais	Tx Renouveau canalisations divers			930 000	-	-
<i>SME Centre Beaujolais</i>	<i>Dont sur communes de Odenas et St Etienne La Varenne</i>			<i>193 500</i>	-	-
SME Centre Beaujolais	Pose de 2 pompes supplémentaires à la station de Couttances			240 000	-	-
SME Centre Beaujolais	Tx courants			-	Non définis	-
SME Centre Beaujolais	Mise en place d'exhaure sur les puits existants			-	-	317 000
TOTAL				1 170 000 €	- €	317 000 €

COLLECTIVITE	TRAVAUX CONCERNES	Objectif	Action	Montants inscrits au PRGM 2018 €HT	Montants inscrits au PRGM 2019 €HT	Estimation Prgm €HT
SIE Petite Grosne	Tx Renouvellement canalisations divers			673 000	-	-
SIE Petite Grosne	Dont sur commune de Cenves			0	-	-
SIE Petite Grosne	Tx Renouvellement canalisations divers			-	690 000	-
SIE Petite Grosne	Réalisation d'un réservoir sur la commune de Berzé			-	-	En attente de l'étude
TOTAL				673 000 €	690 000 €	- €

COLLECTIVITE	TRAVAUX CONCERNES	Montants inscrits au PRGM 2018 €HT	Montants inscrits au PRGM 2019 €HT	Estimation Prgm €HT
SIEVA	Tx Renouvellement canalisations divers	900 000	-	-
	Dont sur commune de Chénelette	0	-	-
	Renouvellement branchements en plomb	140 000	-	-
	Tx Renouvellement canalisations divers	-	1 160 000	-
	Dont sur commune de Chénelette	-	51 000	-
	Travaux de réhabilitation des réservoirs de Pizay			223 000
	Travaux de réhabilitation de réservoirs : en attente de décision (abandon réservoirs)			405 500
	Remplacement du transformateur Station de Souzy Sup			60 000
	Connexion refoulement Belleville			50 000
TOTAL		1 040 000	1 160 000	738 500



Impact tarifaire du programme à horizon 2026

Equilibres financiers prévisionnels à horizon 2026

Principales hypothèses

Principales hypothèses retenues dans le cadre du prévisionnel financier :

- Équilibre prospectif à partir du budget type élaboré en phase 1
- Progression annuelle des charges d'exploitation de 2% pour les charges courantes et 2,5% pour les charges de personnel
- Stabilité des recettes de redevance tant en volume qu'en tarif
- Annuités d'emprunt actuelles évolutives selon profil d'extinction
- Investissements 2018 et 2019 selon éléments présentés précédemment
- Investissements à réaliser entre 2020 et 2025 sans échéance précise, lissés sur une durée de 6 ans
- Nouveaux emprunts simulés sur la base de 2,5% sur 20 ans
- Durée moyenne d'amortissement des nouveaux équipements de 35 ans
- **Pas de subvention d'investissement budgétée.**

Equilibres financiers prévisionnels à horizon 2026

- Sur la base de ces hypothèses et des programmes d'investissements détaillés précédemment, l'équilibre financier prévisionnel est assuré sans hausse tarifaire sur l'ensemble des structures à l'exception de St Bonnet des Bruyères et du SIVU Grosne et Sornin.
- **! Attention** : les équilibres ont été mesurés sans apport du budget général de la/des commune.s aussi ils reflètent l'équilibre dans une hypothèse de financement intégral par la redevance, ce qui n'est pas une obligation pour les communes de – 3000 habitants et pour les syndicats composés uniquement de communes de -3000 habitants.

Equilibres financiers prévisionnels à horizon 2026

Sur le SIVU Grosne et Sornin

La capacité d'autofinancement évalué en année type était de l'ordre de **155 K€**.

Les investissements courants liés au branchement plomb et au renouvellement de réseaux se montent à près de **390 K€**.

→ De fait, pour permettre le financement des investissements courants sans recours à l'emprunt, le volume de **recettes doit progresser d'au moins 235 K€**

S'ajoute à ces éléments le financement des stations de reminéralisation, de la télésurveillance, de la chloration, de la protection des périmètres de captage, de réhabilitation des réservoirs pour un total d'investissement de 2,7 M€ dont 700 K€ financés grâce aux excédents reportés

→ **Impact en annuités : +130K€**

→ **Impact en charges d'exploitation induites : $+3 \times 30 \text{ K€} = 90 \text{ K€}$**

Impact en terme de tarif :

- Financement des investissements courants : **+235 K€ soit + 78 % → Impact tarif syndicat = + 1,29 € HT**
- Financement du programme de travaux et des charges de fonctionnement induites : **+220 K€ soit +73% → Impact tarif syndicat = +1,20 € HT**

→ **Le tarif global passerait donc de 3,65 € HT/m3 (tarif pour 120 m3) à 6,14 € HT/m3 (pour 120 m3)**

Equilibres financiers prévisionnels à horizon 2026

Sur St Bonnet des Bruyères :

Le service eau potable ne génère aucune marge d'autofinancement sauf subvention du budget général.

Les investissements courants liés au branchement plomb et au renouvellement de réseaux se montent à près de **68 K€**

→ De fait, pour permettre le financement sans recours à l'emprunt des investissements courants, le volume de **recettes doit progresser d'au moins 68 K€**

S'ajoute à ces éléments le financement d'une station de reminéralisation pour un montant de 250 K€ financée pour partie par le fonds de roulement de 80 K€ environ soit 170 K€

→ Impact en annuités : +11K€

→ Impact en charges d'exploitation induites : +20K€

Impact en terme de tarif :

- Financement des investissements courants : + 68 K€ soit +189% → **impact tarif = +3,74 € HT/m3**
- Financement du programme d'investissement : +31 K€ soit + 86% → **impact tarif +1,70 € HT/m3**

→ **Le tarif appliqué par la commune passerait de 1,98 € HT/m3 (tarif 120 m3) à 7,42 € HT/m3 (pour 120 m3)**

Synthèse des équilibres financiers à horizon 2026

	Autofinancement type	Autofinancement 2026	Tarif pour 120 m3 HT/m3	Tarif 120 m3 2026 HT/m3
Belleville	245 K€	317 K€	1,60 €	1,60 €
SIE Mâconnais Beaujolais	745 K€	702 K€	2,20 €	2,20 €
SIEVA	1186 K€	1048 K€	3,55 €	3,55 €
SIVU Ht Beaujolais	543 K€	541 K€	3,10 €	3,10 €
SIVU Grosne et Sornin	155 K€	406 K€	3,65 €	6,14 €
SIVU Petite Grosne	621 K€	698 K€	1,74 €	1,74 €
SM Centre Beaujolais	992 K€	963 K€	2,31 €	2,31 €
St Bonnet des Bruyères	-	67 K€	1,98 €	7,42 €



Elaboration de la feuille de route

Elaboration de la feuille de route

Principes

La feuille de route doit permettre de préparer dans des conditions à définir, le transfert de compétences à horizon 2026 au plus tard.

Situation administrative



- **Maintien des structures en place** jusqu'en 2026 au plus tard – ensuite reprise par CCSB
- **Sort de Lancié, Juliéna et Cenges à définir** au regard du retrait (postulat) de la CA Mâconnais Beaujolais
 - Soit **reprise en gestion** directe par les communes
 - Soit **intégration à des syndicats existants à compter 2020**

Situation contractuelle



- **Maintien des conditions contractuelles actuelles**
- **Pour les délégations arrivant à terme avant 2026 :**
- **Lancié – Juliéna et Cenges :** selon mode de gestion retenu (commune/syndicat)
- **SM Centre Beaujolais :** relance
- **Préparation renouvellement DSP Grosne et Sornin :** durée à définir pour échelonnement sur contrat Belleville

Hypothèse d'organisation RH



- **Maintien des structures actuelles avec leurs moyens**
- **Portage administratif à définir** sur Lancié-Juliéna et Cenges au regard de l'option de gestion retenue

Gouvernance



- **Organisation de la gouvernance** pendant la période transitoire :
 - Structure de type informelle
 - Modalités de réunion
 - Sujets d'arbitrage
- **Enjeu sur le planning de prise de compétence :** avant/après renouvellement CM
- **Pour rappel :** plus d'indemnités de fonction dans les syndicats du territoire à compter du 1^{er} janvier 2020

Elaboration de la feuille de route

Les différents chantiers

CHANTIER 1 : Définition/Organisation des conditions de gestion sur les 3 communes pour lesquelles la dissolution des syndicats est présumée (Cenves, Lancié, Juliéna).

- **Prise de contact avec la CA Mâconnais Beaujolais** pour entériner l'évolution syndicale.
 - **Accompagnement des communes dans la dissolution** : définition des conditions de dissolution, évolution des DSP en cours (co-délégation, autre choix)
 - Pour mémoire : fin de la DSP SIE Mâconnais Beaujolais au 31/12/2021 et fin de la DSP SIE Petite Grosne au 31/12/2024
 - **Définition du mode de gestion sur les 3 communes à compter du 1^{er} janvier 2020 : gestion communale ou syndicale, portage administratif, prise en charge de l'investissement, évolution tarifaire, ...**
- Mise en place d'un Groupe de travail 2019 réunissant les Maires des 3 communes et les syndicats pouvant être concernés par la reprise en gestion

Elaboration de la feuille de route

Les différents chantiers

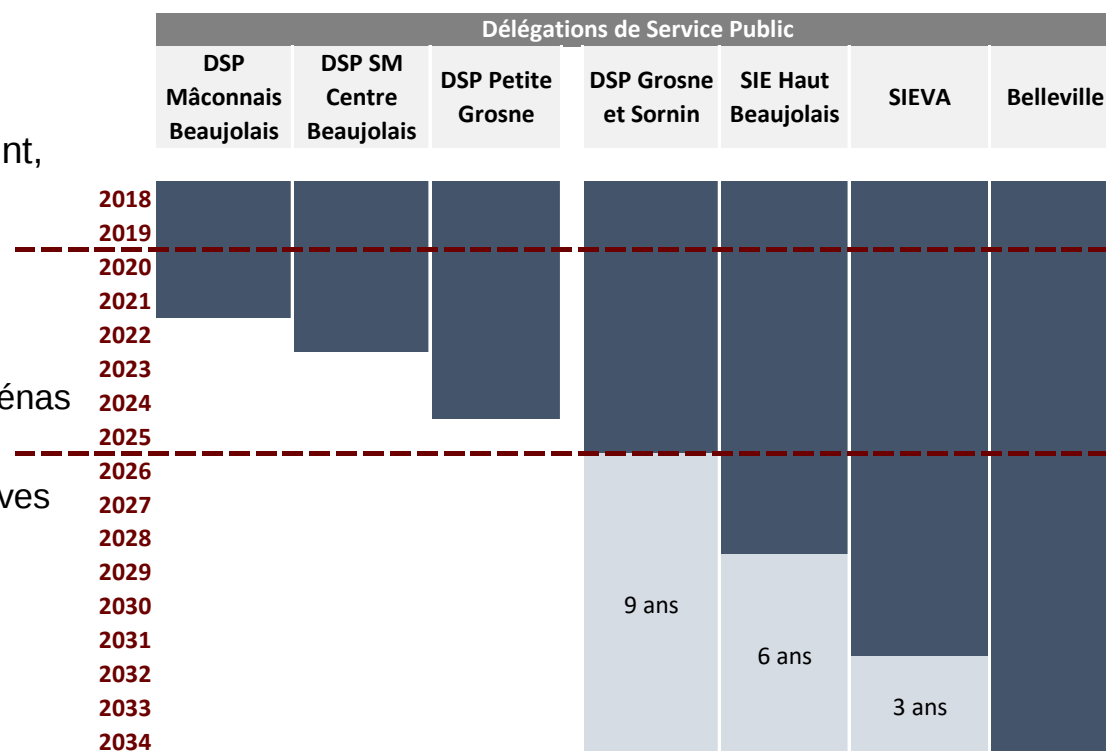
CHANTIER 2 : Préparation du transfert de la compétence

- **Mise en place d'une structure de suivi et pilotage devant permettre d'anticiper et préparer le transfert à l'échelle de la Communauté de communes. A définir :**

- Sa composition,
- Sa fréquence de réunions,
- Ses sujets et modalités d'arbitrage :
 - Objectifs de service et programme d'investissement,
 - Stratégie tarifaire,
 - Préparation du renouvellement des DSP

Enjeux liés aux DSP :

- Co-délégation de service des communes de Lancié-Juliéas avec la CA Mâconnais Beaujolais jusqu'en 2021
- Co-délégation de service public de la commune de Cenves avec la CC Charolais Mâconnais jusqu'en 2024
- Relance de la DSP SM Centre Beaujolais
- Préparation du renouvellement DSP Grosne et Sornin





Éléments de cadrage : Situation prévisionnelle à horizon 2026

Situation prévisionnelle à horizon 2026

Principes

Situation administrative



- **Cenves, Lancié et Juliéas** selon format défini en phase transitoire (syndicat ou commune isolée)
 - **Représentation substitution** de la CCSB au sein du SM Centre Beaujolais
 - **Dissolution des SIE Grosne et Sornin, Haut Beaujolais, SIEVA**
- Gestion en propre par la CCSB sur la totalité du périmètre hors Charentay, Odenas, St Etienne la Varenne et St Georges de Reneins

Situation contractuelle



Gestion de 4 délégations de service :

- SIEVA : échéance 2031
- Haut Beaujolais : échéance 2028
- Grosne et Sornin : échéance 2025 relancée
- Belleville : échéance fin 2034

Situation Cenves, Lancié et Juliéas selon évolution 2020-2026 :

- Co-délégation relancée avec CA Mâconnais
- Intégration aux DSP de syndicats
- Autre

Régie sur le périmètre de St Bonnet des Bruyères

Obj : proroger les DSP jusqu'à échéance les plus lointaines pour relancer une DSP globale

Hypothèse d'organisation RH



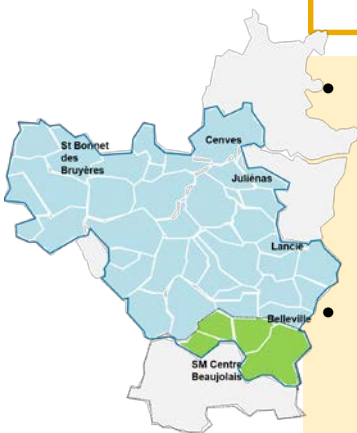
Reprise des moyens des syndicats (seul le SIEVA possède des moyens propres) :

- Ingénieur pour 0,35 ETP (0,15 SIEVA +0,2 Belleville)
- Administratif pour un peu plus de 1 ETP (budget de 45 K€ environ en consolidation financière)

Définition du mode de gestion St Bonnet des Bruyères. Pour rappel

- Suivi technique et relevé de compteurs : 0,4 ETP
- Facturation : 0,04 ETP

Enjeux : Prise en compte des charges de personnel communales valorisées dans BA Eau potable et non transférées CCSB



Situation prévisionnelle à horizon 2026

Mode de gestion

Enjeux liés aux DSP :

- **Définition des modalités de gestion jusqu'en 2034**
- Réglementairement possibilité de prolonger une DSP pour 10% de sa durée initiale (soit environ 1 an pour la plupart des contrats)
- Possibilité de relance sur 9 et 6 ans pour le territoire de Grosne et Sornin et pour le SIEHB.
- **Réflexion à engager également sur St Bonnet des Bruyères**

	Délégations de Service Public					
	DSP Mâconnais Beaujolais	DSP Petite Grosne	DSP Grosne et Sornin	SIE Haut Beaujolais	SIEVA	Belleville
2018						
2019						
2020						
2021						
2022						
2023						
2024						
2025						
2026						
2027						
2028						
2029						
2030			9 ans			
2031				6 ans		
2032					3 ans	
2033						
2034						

Situation prévisionnelle à horizon 2026

Aspects financiers et tarifaires

- **Les communes de Charentay, Odenas, St Etienne la Varenne et St Georges de Reneins sont gérées par le SM Centre Beaujolais auquel adhère la CCSB.**

→ Aussi la tarification appliquée à ces communes demeure celle du syndicat. Nous avons vu précédemment qu'en l'état des informations transmises, l'équilibre financier était maintenu à horizon 2026 avec une stabilité des tarifs.

- **L'équilibre financier a été mesuré sur le reste du territoire de la CCSB en intégrant les communes de Cenves, Lancié et Juliéas ; le volume de charges affectable à ces communes a été évalué au prorata volumes des charges portées par les syndicats actuellement gestionnaires de ces communes (y compris dotations aux amortissements)**

→ Un travail spécifique devra être mené valoriser exactement les dotations aux amortissements propres à chaque commune.

- **Le programme d'investissement se monte structurellement à environ 2 M€ par an.**

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Immobilisations corporelles	1 656 245	1 656 245	1 656 245	1 656 245	1 656 245	1 656 245	1 656 245	1 656 245	1 656 245
Branchements Plomb	363 850	363 850	363 850	363 850	363 850	363 850	363 850	363 850	363 850
Renouvellement réseaux	1 292 395	1 292 395	1 292 395	1 292 395	1 292 395	1 292 395	1 292 395	1 292 395	1 292 395
Immobilisations en cours	2 752 000	931 917	430 473	430 473	430 473	430 473	430 473	-	-

Situation prévisionnelle à horizon 2026

Aspects financiers et tarifaires

La capacité d'autofinancement générée oscille autour de 2M€ la période

	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027
Produits réels d'exploitation	3 305 245	3 307 460	3 309 712	3 312 003	3 314 334	3 316 704	3 319 115	3 321 568
Charges réelles d'exploitation	678 408	775 039	790 494	802 516	814 732	824 347	836 966	849 792
EBF	2 626 837	2 532 420	2 519 219	2 509 488	2 499 602	2 492 357	2 482 149	2 471 776
Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières	74 675	84 920	82 255	75 985	71 429	67 085	62 999	58 217
Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0
CAF brute	2 552 162	2 447 500	2 436 963	2 433 503	2 428 173	2 425 272	2 419 150	2 413 558
Remboursement en capital	293 013	319 568	297 625	289 607	277 714	267 480	272 899	277 516
CAF nette	2 259 149	2 127 932	2 139 338	2 143 896	2 150 458	2 157 792	2 146 251	2 136 043

Le volume d'emprunt est de 986 M€ pour 16,3 M€ d'investissement réalisés sur 2020-2027. La capacité de désendettement est d'environ 2 ans.

Situation prévisionnelle à horizon 2026

Aspects financiers et tarifaires

- **Le tarif moyen pondéré du territoire dans ce scénario (hors périmètre SM Centre Beaujolais) est de 3,08 € HT/m³, tarif complet incluant les parts fermières.**
- **Ce tarif est le tarif unique permettant de générer l'équivalent en termes de recettes de redevance de la situation actuelle.**
- **Il est toléré que l'évolution tarifaire dans le cadre d'une prise de compétences puisse se faire de manière progressive sans qu'une échéance calendaire soit fixée par la réglementation. Aussi l'atteinte du tarif cible unique peut être étalée par exemple jusqu'au terme des différents contrats de DSP.**
- **Scénarios envisageables :**
 - **1.1** Lissage progressif linéaire pour l'ensemble du périmètre jusqu'à fin 2034 échéance du dernier contrat de DSP actuel (15 années d'harmonisation)
 - **1.2** maintien des tarifs actuels pour les territoires présentant des tarifs appliqués supérieurs à 3,11 € HT/m³ – lissage linéaire pour les autres. Dans cette hypothèse gain d'autofinancement au terme de la période de lissage = 625K€

Situation prévisionnelle à horizon 2026

Tarification

Sur les conditions de différenciation tarifaire, les différentes décisions juridiques précisent que des discriminations tarifaires entre usagers sont possibles en raison :

- D'une loi
- De spécificités dans les conditions d'exploitation du service
- De nécessités d'intérêt général

Réponse du Ministère de l'Intérieur, question Assemblée Nationale N°99948, JO du 29/03/2011, page 3097 :

*« La fixation de tarifs différents applicable à diverses catégories d'usagers implique, à moins qu'elle ne soit la conséquence d'une loi, qu'il existe entre les usagers des différences de situation appréciables ou que cette mesure soit justifiée par une nécessité d'intérêt général en rapport avec les conditions d'exploitation du service. Des arrêts du Conseil d'Etat ont admis **une discrimination tarifaire entre les usagers de deux parties d'une même commune en raison des spécificités de l'exploitation du service et des investissements particuliers nécessaires dans une zone touristique du service.** Dans le cas d'un groupement de communes, quel que soit son statut juridique, **une différenciation tarifaire est possible s'il existe des spécificités dans l'exploitation du service ou des investissements particuliers sur une zone donnée.** Cette modification du montant de la redevance pour service rendu doit être approuvée par l'organe délibérant de l'établissement public compétent. »*

Situation prévisionnelle à horizon 2026

Tarification

Conseil d'État du 26/07/1996 association Narbonne Libertés : « (...) considérant que la fixation de tarifs différents applicables, pour un même service rendu, à diverses catégories d'un service public implique, à moins qu'elle ne soit la conséquence nécessaire d'une loi, soit qu'il existe entre les usagers des différences de situation appréciables, soit qu'une nécessité d'intérêt général en rapport avec les conditions d'exploitation du service commande cette mesure »

« Considérant qu'il ressort des pièces du dossier que la délibération attaquée a décidé l'institution d'un tarif différent pour les usagers du service résidant dans la partie de la commune dénommée « Narbonne-plage » que **cette mesure est justifiée par le coût de l'extension du réseau de distribution de l'eau à cette partie de commune et par les conditions de son exploitation pour répondre à des besoins liés à sa vocation principalement touristique** ; que, par suite, elle ne méconnaît pas le principe d'égalité des usagers du service public municipal de distribution d'eau. »

Conseil d'État du 08/04/1998, association pour la promotion et le rayonnement des Orres : « considérant qu'aucune disposition législative ou réglementaire **n'interdit à une commune de n'affermier que partiellement un service public**, dès lors que la différence de traitement en résultant pour les usagers du service est justifiée, **soit par l'existence de différences de situation appréciables, soit par une nécessité d'intérêt général** ; (...) **eu égard aux conditions d'exploitation et de l'importance des investissements à amortir**, elle a pu aussi décider à bon droit de prélever une surtaxe sur les usagers résidant à l'intérieur du périmètre couvert par le contrat d'affermage. »

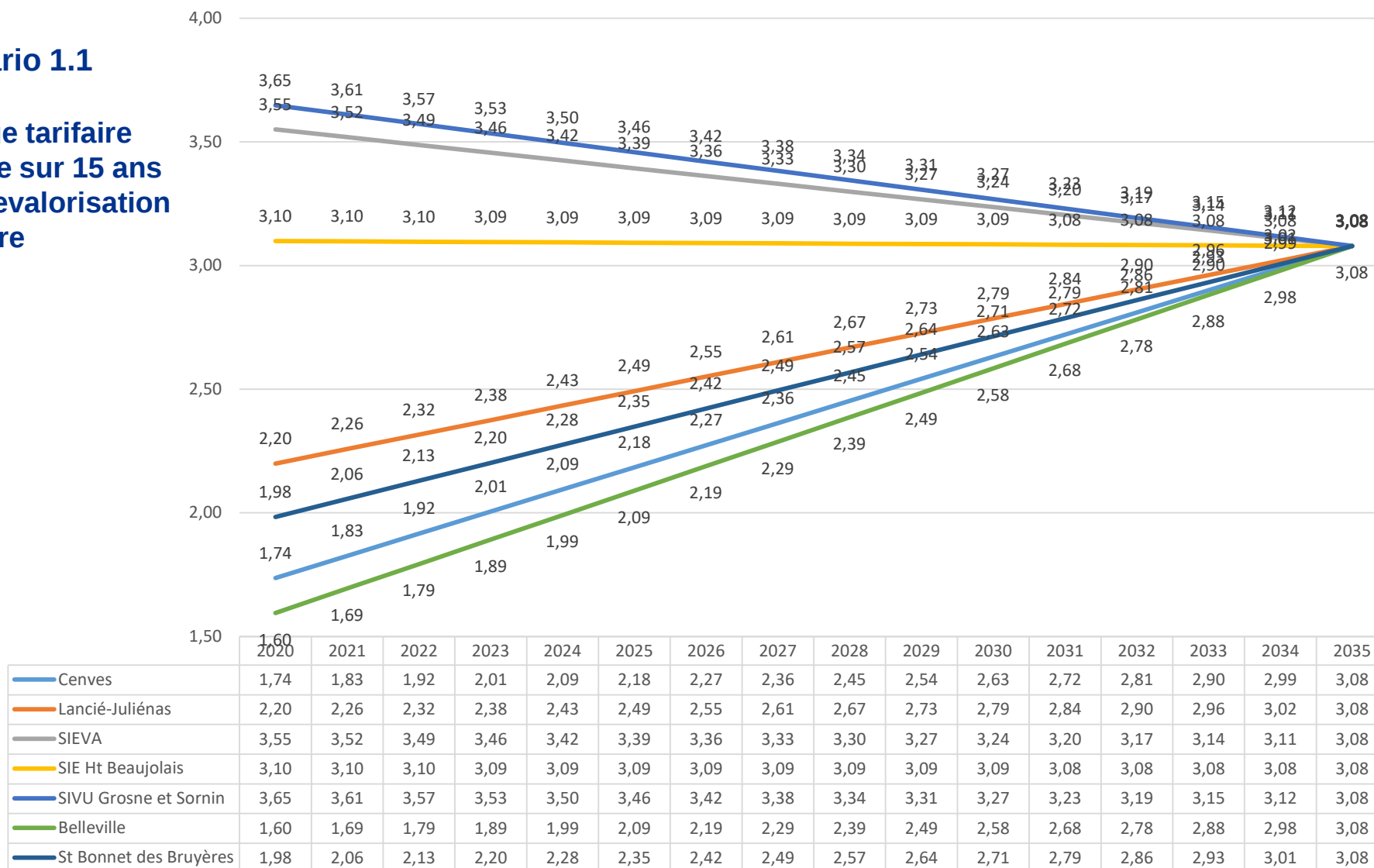
Situation prévisionnelle à horizon 2026

Tarification

Scénario 1.1

**Lissage tarifaire
linéaire sur 15 ans
hors revalorisation
fermière**

Lissage tarifaire sur 15 ans



Situation prévisionnelle à horizon 2026

Tarification

Scénario 1.1

Impact sur une facture d'utilisateur pour 120 m3 consommés

Des évolutions moyennes annuelles oscillant entre -4 € et +12 €/an par usager (entre -1 % et +3,95% par an d'évolution)

Nota : pour un tarif moyen identique, des variations peuvent apparaître en fonction de la structure du tarif (part fixe/part variable)

Scénario 1.1			Progression	Progression
Facture pour 120 m3 TTC et redevance lutte pollution inclus	2020	2035	moyenne annuelle en €	moyenne annuelle en %
Cenves	257	426	11,33 €	3,45%
Lancié-Juliéas	315	426	7,42 €	2,04%
SIEVA	437	426	- 0,69 €	-0,16%
SIE Ht Beaujolais	429	426	- 0,17 €	-0,04%
SIVU Grosne et Sornin	499	426	- 4,80 €	-1,04%
Belleville	239	426	12,52 €	3,95%
St Bonnet des Bruyères	288	426	9,24 €	2,66%

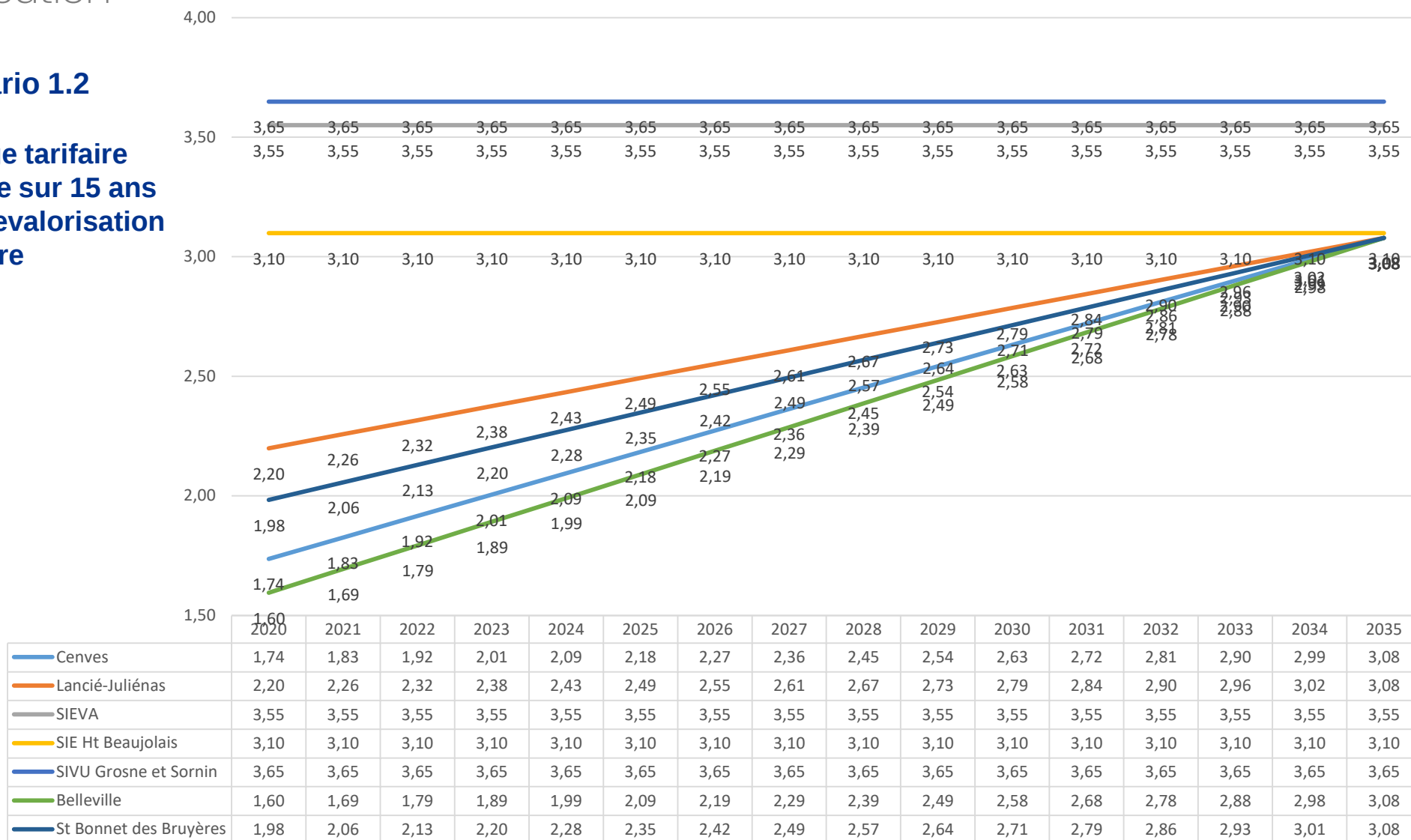
Situation prévisionnelle à horizon 2026

Tarification

Lissage tarifaire sur 15 ans

Scénario 1.2

**Lissage tarifaire
linéaire sur 15 ans
hors revalorisation
fermière**



Situation prévisionnelle à horizon 2026

Tarification

Scénario 1.2

Impact sur une facture d'utilisateur pour 100 m3 consommés

Nota : pour un tarif moyen identique, des variations peuvent apparaître en fonction de la structure du tarif (part fixe/part variable)

Scénario 1.2 Facture pour 120 m3 TTC et redevance lutte pollution inclus			Progression moyenne annuelle en €	Progression moyenne annuelle en %
	2020	2035		
Cenves	257	426	11,33 €	3,45%
Lancié-Juliéas	315	426	7,42 €	2,04%
SIEVA	437 	437	- €	0,00%
SIE Ht Beaujolais	429	429	- €	0,00%
SIVU Grosne et Sornin	499 	499	- €	0,00%
Belleville	239	426	12,52 €	3,95%
St Bonnet des Bruyères	288	426	9,24 €	2,66%



kpmg.fr

Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG France est le membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse (« KPMG International »). KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2018 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. **[Imprimé en France] [A usage interne].**